

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE
DE L'ESPE DE LA REUNION – UNIVERSITE DE LA REUNION

SCRUTIN DU 09 NOVEMBRE 2017

PROCURATION

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Collège électoral :

donne procuration à

Nom :

Prénom :

inscrit(e) sur la même liste électorale (même collège)

**pour voter à ma place aux élections du conseil d'école
de l'ESPE de La Réunion - scrutin du 09 novembre 2017.**

Fait à le

Signature :

IMPORTANT

Une procuration établie sans le nom du mandataire n'est pas recevable.
Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.
La procuration ne doit porter aucune indication de vote sous peine de nullité.

Pour être valable, cette procuration devra impérativement être présentée
avec la carte d'étudiant ou un justificatif de la qualité professionnelle du
mandant (*article 17 du décret 85-59 modifié*) ; à défaut le mandant devra
joindre la photocopie d'une pièce d'identité.

Seule la présentation de l'original de la procuration est admise.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.